

Réunion du 4 novembre 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Nicolas MATT. membres.
- Procuration(s) : Mme Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY, M. Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY, M. Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT
- Excusé(s) :
- Absent(s) : Mme BUFFET Françoise, Mme KOCHERT Stéphanie, Mme LE TALLEC Yves, Mme MARAJOGUTHMULLER Nathalie
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : M. Bernard FISCHER

CD/2019/059

E220_2019_10_22_059

010 - Gestion Financière

**Projet de décision budgétaire modificative n° 2 (DM2) pour
2019**

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, sur proposition de la commission des finances et des affaires générales :

- approuve le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2019 et en arrête les chiffres définitifs du budget principal et des budgets annexes tels qu'ils figurent dans le projet présenté en annexe ;
- décide d'attribuer au budget annexe du Parc des Véhicules et des Bacs Rhénans une subvention de fonctionnement de 53 259 € ;
- décide de réviser, pour le Foyer de l'enfance, le montant de la dotation globalisée 2019 à hauteur de 13 459 627,95 € et le prix de journée 2019 à hauteur de 173,12 € ;
- décide, sur le budget annexe du Foyer de l'enfance, une reprise de la provision pour risques à hauteur de 20 000 € suite à l'indemnisation de comptes épargne temps de certains agents ;
- décide de verser 2 033,54 € à la Communauté de Communes du Pays Rhénan, conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2014 instituant le Plan de prévention des risques technologiques de Herrlisheim ;
- approuve les compléments et précisions concernant les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale, telles que définies dans le rapport et notamment, pour les projets de création, de réhabilitation, de rénovation d'un équipement porté par des foyers sociaux et médico-sociaux, la possibilité pour une Commune d'en faire bénéficier, à sa place, le foyer. Le règlement des modalités de gestion du Fonds de solidarité communale, ainsi mis à jour, figure en annexe jointe à la présente délibération ;
- décide de relever la prescription quadriennale sur le solde de subventions de 549 996,69 € restant

à verser au Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle, dont le détail est joint en annexe de la délibération ;

- décide de relever la prescription quadriennale sur le solde de 1 606,04 € restant à verser sur la subvention attribuée à la communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour l'étude de programmation de la Maison Muller ;

- décide une reprise partielle de 159 435 € de la provision constituée en 2016 pour faire face à des dépenses dans le cadre des contentieux liés à la construction de la Maison de l'Alsace à Paris ;

- décide, par dérogation au règlement financier départemental, d'attribuer des subventions forfaitaires dans le cadre du fonds de soutien à la vie locale mis en place le 1er janvier 2019 par la délibération n° CD/2018/057 ;

- décide d'attribuer une subvention de 27 510 € à l'Alsace Destination Tourisme au titre des dépenses engagées pour le Tour de France cycliste 2019 et autorise le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin à signer l'avenant à la convention afférent, joint à la présente délibération ;

- décide d'autoriser M. le Payeur Départemental à effectuer les écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

- collègue Rouget de Lisle – Schiltigheim

bien AUT_01_04_00028

Débit C/1068 : 1 127 068,50 €

Crédit C/2317312 : 1 127 068,50 €

bien AUT_01_04_00028_

Débit C/231312 : 1 127 068,50 €

Crédit C/1068 : 1 127 068,50 €

- écritures liées aux amortissements : conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération.

- décide d'attribuer une subvention de 123 180 € à la Communauté de Communes du Pays Rhénan au titre de la reconstruction de la piscine de Drusenheim ;

- d'attribuer au Payeur départemental l'indemnité pour un montant de 8 975 € au titre de l'année 2019 ;

- prend acte conformément aux dispositions de la loi n° 2003-132 du 19 février 2003 modifiée, de l'arrêté du 21 octobre 2003 modifié et de l'article L3322-1 du code général des collectivités territoriales, du prélèvement sur le chapitre 022 "dépenses imprévues en fonctionnement", de la ligne de crédit n° 1731, de la somme de 1 266 813,66 € pour virement sur le chapitre 014, ligne de crédit n° 1773 "restitution sur taxes". Cette opération permet le reversement à l'Etat d'un trop-perçu de taxe d'aménagement ;

- décide de déléguer à la Commission Permanente la compétence de prendre les décisions suivantes :

approbation, modification et résiliation des conventions de mutualisation ou de coopération à conclure entre le Département du Bas-Rhin et d'autres personnes publiques visant à mettre en commun leurs moyens ou de coordonner leur action dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 42

Vote(s) pour :	M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF, Mme Alfonsa ALFANO, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL, M. Frédéric BIERRY, M. Nicolas MATT	36
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, M. Serge OEHLER	6

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20191104-
lmc1132003-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 15/11/19